

tenue sous la présidence de Monsieur RIOU, assisté(e)
de Madame DENYS et Madame CELINO, Conseillères
En présence de Madame COURTOIS, Rapporteure publique
Madame RANWEZ, Greffière

11 heures 30

01)	DOSSIER N° 2110191	RAPPORTEURE: Madame Aurore DENYS
Titre de l'affaire	Décision du 2 novembre 2021 par laquelle le directeur du centre hospitalier de Valenciennes a refusé l'indemnisation des heures supplémentaires effectuées lors d'astreintes pendant la période COVID	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Madame X	Madame X
Défendeur	CENTRE HOSPITALIER DE VALENCIENNES	Directeur
02)	DOSSIER N° 2205279	RAPPORTEURE: Madame Aurore DENYS
Titre de l'affaire	Décision du 13 octobre 2021 du directeur du centre hospitalier de Lens de refus de congé de longue durée, demande d'annulation de l'avenant n° 3 du 14 mars 2022 et du non-renouvellement de contrat du 10 juin 2022	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Madame le Docteur X	Maître ROBILLARD Julien (Cour)
Défendeur	CENTRE HOSPITALIER DOCTEUR SCHAFFNER DE LENS	SOCIETE D'AVOCATS HOUDART ET ASSOCIES

Arrêté le 26/12/2024

Le président du tribunal